

Autodétermination et vie collective

Comment concilier l'autodétermination et le cadre de la vie en collectivité ?

Rendu possible par les participants du projet I SAID,
Mené sous la direction de [Marie-Claire Haelewyck](#) (UMONS) & [Yannick Courbois](#) (ULille) ;
Ecrit par [Mathilde Boutiflat](#), [Valentine Malou](#), [Elise Batselé](#) (UMONS), [Camille Lombart](#) & [Marine Ballé](#) (ULille) ;
Relu par [Mathilde Boutiflat](#), [Valentine Malou](#), [Elise Batselé](#) (UMONS), [Camille Lombart](#) & [Marine Ballé](#) (ULille) ;
Vulgarisé et mis en page par [Mathilde Boutiflat](#) (UMONS)

AVEC LE SOUTIEN DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL



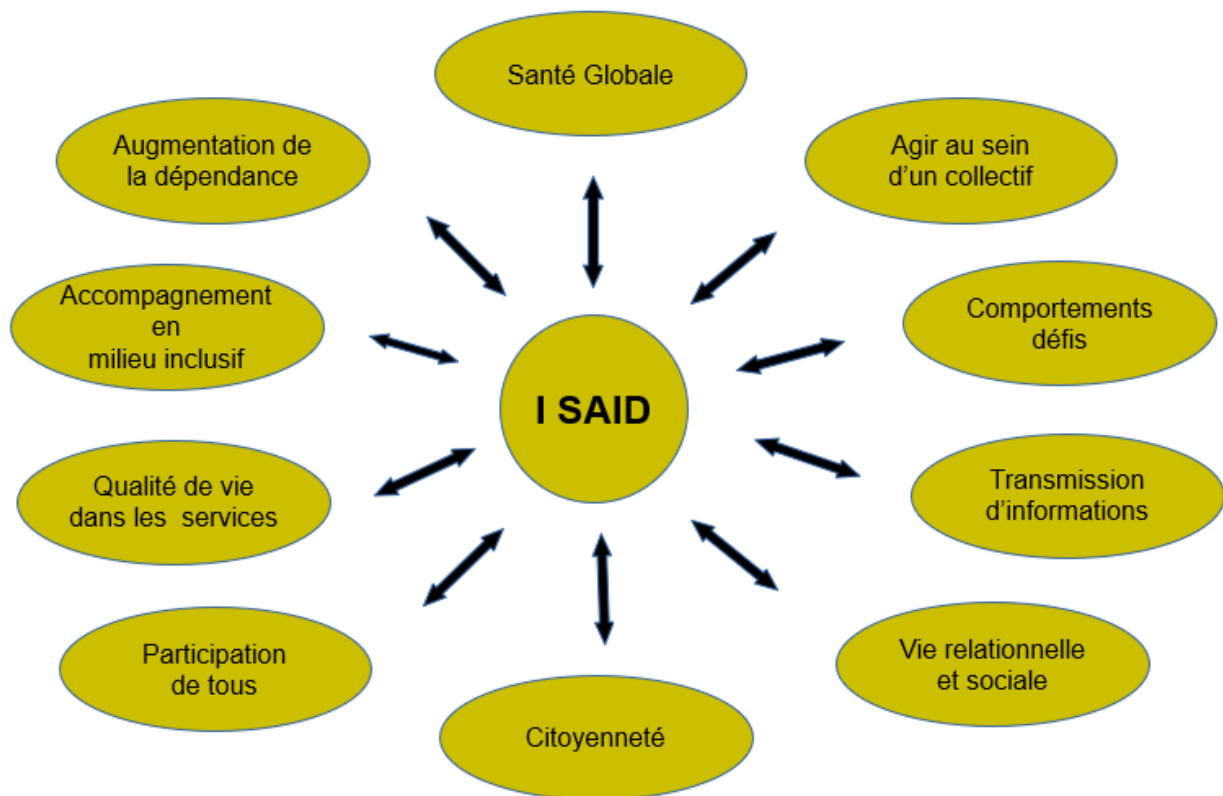
Pourquoi ces fiches ?

Ces fiches sont nées d'un besoin de partage d'expériences autour de thématiques actuelles et/ou problématiques rencontrées par l'entourage familial et professionnel de la personne adulte présentant une déficience intellectuelle.

Ainsi, elles ont premièrement pour objectif de **capitaliser les freins et facilitateurs énoncés** par des professionnels et des familles **autour de thématiques ciblées**.

Ensuite, des **pistes d'action testées ou proposées** sont présentées afin d'aider les accompagnants dans leur pratique quotidienne auprès des personnes DI.

Au total, 10 thématiques ont été traitées par 10 groupes différents



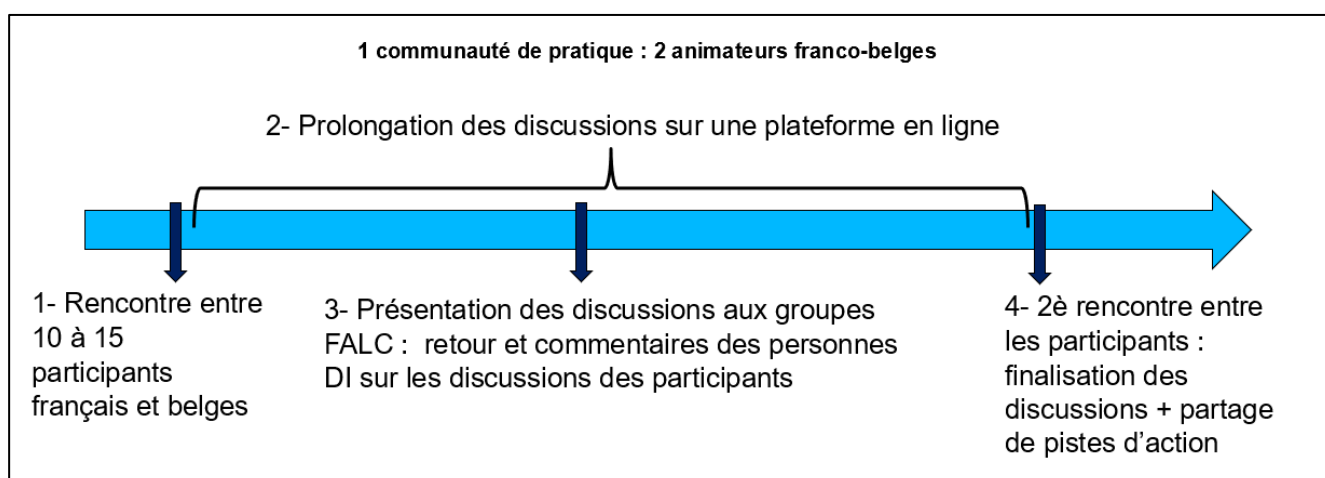
Comment ces fiches ont-elles été élaborées ?

Ces fiches sont nées de groupes d'échanges, appelés communautés de pratique, composés de professionnels de l'accompagnement ainsi que de membres de l'entourage, et modérés par deux animateurs franco-belges.

→ Comment se déroulent ces communautés de pratiques ?

Explications du schéma ci-dessous

- 1) **Des professionnels et des familles** (français et belges) se rencontrent autour d'une thématique. Les personnes, modérées par un duo d'animateurs, **mènent le débat sur cette thématique**. Comment vivent-ils la problématique au quotidien ? Quels sont les freins, les manquements, les incompréhensions face à cette thématique déterminée ? Des prises de notes sur ces échanges sont réalisées par les chercheurs.
- 2) Les discussions se prolongent entre les participants via une **plateforme collaborative** en ligne. Ils développent la problématique et envisagent des **pistes d'actions**.
- 3) Pendant ce temps, les prises de notes des chercheurs sont « reformulées », rédigées en Facile A Lire et à Comprendre (FALC). **La thématique et les sujets des débats sont présentés à un groupe de personnes avec déficience intellectuelle**.
Celles-ci donnent leur avis sur : la thématique, les échanges et les débats des professionnels et de l'entourage. Cette organisation permet de **donner la parole aux personnes accompagnées** sur des thématiques qui les concernent.
Le retour des personnes avec DI sur le sujet abordé est fait aux professionnels et à l'entourage. Cela leur permet d'avoir le point de vue des personnes accompagnées, de se rendre compte de l'importance de les intégrer aux décisions, aux changements ...
- 4) 3 mois plus tard, les groupes de professionnels et l'entourage se rencontrent à nouveau. Ils reçoivent le retour du groupe FALC, et discutent à ce sujet.
Pour finir, ils **échantent, proposent voire imaginent des pistes de solution** qui pourraient être testées (ou qui l'ont été) au sein de leur pratique au quotidien.



Autodétermination et vie collective

Comment concilier l'autodétermination et le cadre de la vie en collectivité ?

QUOI ?

Promouvoir l'autodétermination des personnes accompagnées au sein d'une structure collective pose des difficultés d'ordre diverses :

- Entre liberté de choix et règlement de la structure : quel cadre promouvoir ?
- Quelle marge de liberté en faveur de l'autodétermination peut-on trouver au sein d'une institution ?
- Quels sont les facteurs liés à la vie en collectivité qui peuvent favoriser le développement de l'autodétermination chez les personnes accompagnées ?

POURQUOI ?

Double paradoxe

Autodétermination

- But de promouvoir le développement personnel
 - Prises d'initiatives et de décisions pour sa vie
 - Réponse aux besoins et habiletés individuels
 - Développement de compétences personnelles
- Démarche centrée sur l'individu

Formation ?

Moyens ?

Contexte inclusif ?

Vie collective

- But de promouvoir le vivre ensemble
 - Règles collectives → Réponse aux besoins de la vie en collectivité
 - Gérer les défis individuels pour faciliter la vie en groupe
- Démarche centrée sur le groupe

Rôles et postures des intervenants

- La personne est au centre de son projet de vie, le professionnel l'accompagne.
- Le professionnel forme et informe progressivement la personne à agir et vivre de manière la plus autonome possible
- Le professionnel collabore avec l'extérieur de la structure

Formation ?

Moyens ?

Contexte inclusif ?

- Le personnel est garant de la sécurité de chacune des personnes accompagnées
- Le personnel veille à faire respecter les règles collectives

Toutefois, malgré les difficultés de promotion de l'autodétermination dans un contexte de vie collective, **il apparaît que la vie en groupe peut être un facteur soutenant l'autodétermination des personnes accompagnées.**

COMMENT ?

Facteurs liés à la personne

- ✓ La vie en institution favorise le lien social et un lien d'attachement plus sûr, l'entraide. Cette entraide entre les personnes permet de maintenir les acquis et de favoriser les apprentissages des personnes accompagnées.
- ✓ Les personnes accompagnées peuvent créer un sentiment d'appartenance au groupe en se fixant des objectifs communs
- ✓ La vie en institution favorise dans certains cas la mise à disposition de nouvelles opportunités (exemple : prêter sa chambre).

Facteurs liés à l'entourage

- ✓ Les nombreuses professions représentées au sein d'une institution favorisent un capital d'innovation et de création important.
- ✓ L'institution est un lieu de pluridisciplinarité. Ainsi, chaque professionnel, à travers ses compétences, permet de développer une connaissance globale de la personne accompagnée.
- ✓ D'après les différentes expériences professionnelles, une bonne cohésion des équipes est généralement liée à une meilleure qualité d'accompagnement.

Facteurs liés à l'environnement

- ✓ Les institutions sont des lieux qui peuvent s'ouvrir vers l'extérieur et faire émerger une médiation entre les milieux dits de droits communs (exemples : éducation, travail, loisir, etc.) et la connaissance du handicap.
- ✓ Les institutions sont des lieux de vie pouvant amener des occasions et des opportunités nouvelles et différentes.
- ✓ Il est important que les institutions préparent les personnes accompagnées à une vie de plus en plus autonome et favoriser les transitions vers des milieux plus inclusifs



Pistes d'action et de réflexion

